

Objet **Situation de la régie du TJ de Laval**
De TJ-LAVAL/P <p.tj-laval@justice.fr>
À BARREAU Laval <ordre.avocats.laval@wanadoo.fr>, Nicolas FOUASSIER
<nicolas.fouassier@bfc-avocats.com>, <isabelle.bouvet@huissier53.fr>,
francois.juin@expert-de-justice.org <francois.juin@expert-de-justice.org>,
president@cejca-angers.org <president@cejca-angers.org>
Cc TJ-LAVAL/PR <pr.tj-laval@justice.fr>
Date 2022-03-31 10:55



Monsieur le bâtonnier
Madame la présidente de la chambre des huissiers
Monsieur le président de la compagnie des experts

Comme suite à nos précédents échanges, nous revenons vers vous pour vous donner les derniers éléments sur la situation de la régie.
Comme annoncé, Madame Blin, directrice de service de greffe judiciaire placée, a été déléguée par les chefs de cour depuis le 1^{er} mars à plein temps au TJ de Laval afin d'apporter son soutien à M. Le Guen, régisseur interimaire par ailleurs toujours chargé de ses fonctions de chef du service civil, et à Madame Gentil, régisseur suppléant.

A ce jour, voici l'état de la situation qui nous a été communiqué :

- nombre de chèques restant à encaisser :
Saisies-rémunérations : 0
Expertises : 52 chèques de 2022 [opérations en cours ; finalisation prévue fin de semaine prochaine]
- règlement des sessions d'assises :
2021 : restent deux sessions à régler [contrôle déjà effectué / DDARJ] : finalisation prévue fin de semaine prochaine]
2022 : 1^{ère} session, en cours de calcul (env. 50 dossiers)
- paiement des experts :
187.000 € ont été versés dans 59 dossiers
Restent 16 dossiers pour lesquels manquent des éléments (RIB – absence de chèque encaissé ...) : en cours de finalisation.
- BODACC à régler : 2021 et 2022.
- enregistrement des virements saisie-rém (Carsat, Pôle emploi, MSA...) : rapprochements 2021 et 2022 à faire : le plus gros travail de la régie avant assainissement.

Il nous est indiqué que la situation de la régie sera assainie au plus tard à la fin du mois de juin.

Si la situation connaît ainsi une réelle amélioration, nous constatons cependant qu'à ce jour aucun fonctionnaire de la juridiction n'accepte d'être désigné en qualité de régisseur, alors que l'interim exercé par M. Le Guen ne peut être prolongé au-delà du 2 juin et que la désignation d'un régisseur ne peut être faite sans acceptation écrite compte tenu de la responsabilité pécuniaire encourue. Nous espérons que l'assainissement de la situation permettra de susciter une candidature.

Nous restons à votre disposition pour tout échange sur cette question

Bien cordialement



Céline MAIGNE

Procureur de la République

Tribunal Judiciaire

13 Place Saint Tugal - 53000 Laval

Sabine ORSEL

Président